



Justificatifs administratifs obligatoires pour immatriculer un véhicule d'occasion

- La carte grise entière en bon état et lisible
- La Demande de certificat d'immatriculation Cerfa 13750*05 remplie et signée.
- Le Mandat Cerfa 13757*03
- La Déclaration de cession Cerfa 15776*01 **Original**
- Une pièce d'identité en cours de validité (recto / verso)
- Permis de conduire du titulaire recto / verso
- Certificat de non-gage de moins de 15 jours
- Le Procès-verbal de contrôle technique de moins de 6 mois, fournir la contre-visite obligatoire si il y a lieu.
- Attestation d'assurance ou carte verte d'assurance valide
- Un Justificatif de domicile de moins de 6 mois à choisir parmi les justificatifs suivants, **aucun autre justificatif ne sera accepté**

- Facture de Gaz ou d'Electricité (**les factures d'eau ne sont PAS acceptées**)
- Facture de téléphone fixe, téléphone portable ou Internet
- Dernier avis d'imposition tous les volets (ou non-imposition)
- Quittance de loyer uniquement d'un professionnel de l'immobilier
- Attestation d'un fournisseur d'énergie (EDF, ENGIE, TOTAL ...)
- Attestation d'assurance habitation

En cas de Co-titulaire, fournir la pièce d'identité et le permis de conduire du co-titulaire

En cas d'achat auprès d'un professionnel de l'automobile, fournir le récépissé de déclaration d'achat du professionnel.

